LSEHL

Accréditation
1-1531
PORTEE
disponible sur
www.cofrac.fr

Edité le : 30/07/2026

MAIRIE DE LANDOGNE

.LE BOURG
63380 LANDOGNE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE26-108669
Identification échantillon :	**LSE2607-18103-1** — **Analyse demandée par : ARS DT du PUY-DE-DOME**
N° Analyse (1):	00225822 — **N° Prélèvement (1):** 00225242
Nature (1):	Eau de distribution
Point de Surveillance (	BOURG — **Code PSV (1): 0000001629**
Localisation exacte (1	mairie, robinet mitigeur sanitaires Type de point de prélèvement : distribution / Environnement du robinet propice à un prélèvement : Oui Absence d'interconnexion avec une ressource privée : Oui / Mode de prélèvement : Robinet / Traitement complémentaire existant sur réseau privée : Non Robinet utilisé régulièrement pour la consommation humaine : Oui / Type de Robinet : Mitigeur / Conditions de prélèvement : Débit maximum 5-10 secondes puis écoulement débit moyen pendant 2 minutes / Démontage de la partie terminale : Oui Mode de désinfection du robinet : Flambage / Maintien du cône stérile : Oui
Dept et commune (1):	**63 LANDOGNE**
Coordonnées GPS du point (x,y)	**X :** 45,8770278000 — **Y :** 2,6584633000
UGE (1):	0227 - MAIRIE DE LANDOGNE
Type d'eau (1):	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION
Type de visite (1):	AA — **Type Analyse (1):** AAS — **Motif du prélèvement (1):** CS
Nom de l'exploitant (1):	MAIRIE DE LANDOGNE . 63380 LANDOGNE
Nom de l'installation (1):	LANDOGNE — **Type (1):** UDI — **Code (1):** 001537
Réception :	Réception au laboratoire le 27/07/2026 à 20h15
Prélèvement :	Prélevé le 27/07/2026 à 08h52 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / MARQUET Stéphanie Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Conditions de prélèvements : INF
Traitement :	CHLORE

.../...

Edité le : 30/07/2026
Identification échantillon : LSE2607-18103-1
Destinataire : MAIRIE DE LANDOGNE

Réception : Réception au laboratoire le 27/07/2026 à 20h15

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité	
Mesures sur le terrain									
Aspect de l'eau	0	-	Analyse qualitative						
Température de l'eau	23.9	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0			25	#
pH sur le terrain	6.1	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0			6.5 9	#
Chlore libre sur le terrain	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Chlore total sur le terrain	0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Analyses microbiologiques									
Microorganismes aérobies à 36°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222					#
Microorganismes aérobies à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222					#
Bactéries coliformes	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - sept. 2000				0	#
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - sept. 2000			0		#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2			0		#
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2				0	#
Caractéristiques organoleptiques									
Odeur	Néant	-	Méthode qualitative						
Saveur	Néant	-	Méthode qualitative						
Couleur apparente (eau brute)	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5			15	#
Couleur vraie (eau filtrée)	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5				#
Turbidité	0.13	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	0.10			2	#
Analyses physicochimiques									
Analyses physicochimiques de base									
Conductivité électrique brute à 25°C	90	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	50			200 1100	#
TH (Titre Hydrotimétrique)	2.18	° f	Calcul à partir de Ca et Mg	Méthode interne M_EM144	0.06				#
Carbone organique total (COT)	0.27	mg/l C	Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484	0.2			2	#
Titre alcalimétrique complet (TAC)	1.52	° f	Spectrophotométrie automatisée	ISO/TS 15923-2	0.5				#
Cations									
Calcium dissous	5.1	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	0.1				#
Magnésium dissous	2.2	mg/l Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	0.05				#
Ammonium	< 0.01	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.01			0.10	#
Anions									
Chlorures	5.90	mg/l Cl-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.50			250	#
Sulfates	2.70	mg/l SO4--	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.50			250	#
Nitrites	< 0.01	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.01		0.50		#
Nitrates	17.80	mg/l NO3-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.5		50		#

.../...

Edité le : 30/07/2026
Identification échantillon : LSE2607-18103-1
Destinataire : MAIRIE DE LANDOGNE

Réception : Réception au laboratoire le 27/07/2026 à 20h15

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité	
Somme NO3/50 + NO2/3	0.36	mg/l	Calcul				1		
Métaux									
Arsenic total	5.6	µg/l As	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2		10		#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques
N.M. = Non Mesuré

63AAS26 ANALYSE (AAS) EFFECTUEE AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION + ARSENIC (ARS63-2026)

Eau satisfaisant aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 les paramètres analysés.

Eau ne satisfaisant pas aux références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres suivants :
- Conductivité électrique brute à 25°C
- pH sur le terrain

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Ludovic RIMBAULT
Ingénieur de laboratoire

